PMRA APPROVED
2008-2259 NL

GROUPE	21	FONGICIDE

Fongicide agricole Ranman^{MD} 400SC

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Cyazofamide 34,5 %

Contient 400 grammes de cyazofamide par litre

Ce produit contient le Proxel® GXL à raison de 0,08% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 27984 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml à 18,9 litres

ISK Biosciences Corporation
7470, Auburn Road
Bureau A
Concord (Ohio) 44077 U.S.A.
1 (440) 357-4640 à l'extérieur du Canada
(Des frais d'interurbain seront facturés.)

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE DOIT PAS être ingéré. Nocif en cas d'ingestion.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties exposées de la peau avec de l'eau tiède et du savon après la manipulation ou l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation.

Lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations : le travailleur doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des gants et lunettes de protection résistant aux produits chimiques.
Lors de l'application : le travailleur doit porter une chemise à manches longues et un pantalon long.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer uniquement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du matériel d'épandage et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Entreposage des pesticides : entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, séparé des autres pesticides, des engrais, des aliments pour humains et animaux.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons précisées sous MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du secteur avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés ou à texture fine comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer du ruissellement.

Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande de végétation entre le secteur traité et la limite du plan d'eau.

MODE D’EMPLOI

On peut utiliser efficacement le **fongicide agricole RANMAN 400SC** lors de la pulvérisation de solutions diluées. Un bon recouvrement uniforme est essentiel pour la suppression des maladies.

NOTA : Retourner lentement le contenant plusieurs fois pour assurer l'uniformité du mélange.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Les doses figurant sur cette étiquette indiquent les litres de **fongicide agricole RANMAN 400SC** par hectare. Appliquer le **fongicide agricole RANMAN 400SC** dans un volume suffisant d'eau pour recouvrir le feuillage. Le volume de pulvérisation à utiliser varie selon la croissance des plantes et se situera entre 200 et 600 litres par hectare. Pour toutes les applications, le **Sylgard 309** (agent de surface organosilicié) doit être mélangé en cuve avec du le **fongicide agricole RANMAN 400SC** afin d'améliorer sa couverture de pulvérisation.

La quantité requise de **fongicide agricole RANMAN 400SC** doit être ajoutée lentement dans le réservoir de pulvérisation lors du remplissage. Laisser fonctionner l'agitateur lors du remplissage du réservoir de pulvérisation et des opérations de pulvérisation.

Lutte intégrée

Bien que le **fongicide agricole RANMAN 400SC** possède une activité systémique limitée, on devrait le traiter comme un fongicide préventif et l'appliquer avant que la maladie n'atteigne la récolte. Le **fongicide agricole RANMAN 400SC** est recommandé pour être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée, qui peut comprendre l'utilisation de variétés végétales résistantes aux maladies, des pratiques agronomiques, une rotation des cultures, des agents biologiques de la suppression des maladies, du dépistage des parasites, et des systèmes de prévisions des maladies qui ciblent la prévention des dommages économiques causés par les parasites. On devrait utiliser les pratiques reconnues pour réduire le développement des maladies. Consulter les responsables agricoles provinciaux pour connaître d'autres stratégies de lutte intégrée établies dans votre secteur. Le **fongicide agricole RANMAN 400SC** peut être utilisé au cours de programmes de prévision des maladies qui recommandent à quel moment procéder à l'application selon les facteurs environnementaux qui favorisent le développement des maladies.

Gestion de la résistance

En ce qui concerne la gestion de la résistance, veuillez noter que le **fongicide agricole RANMAN 400SC** contient un fongicide du groupe 21. Toute population fongique peut renfermer des organismes naturellement résistants au **fongicide agricole RANMAN 400SC** et à d'autres fongicides du groupe 21. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

MODE D'EMPLOI
(suite)

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **fongicide agricole RANMAN 400SC** ou les fongicides du même groupe 21 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- **NE PAS FAIRE** d'applications séquentielles de **fongicide agricole RANMAN 400SC** ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le **fongicide agricole RANMAN 400SC** avec au moins une application de fongicide possédant un mode d'action différent pour éliminer le mildiou.

- Ne pas dépasser le nombre total d'applications de **fongicide agricole RANMAN 400SC** par saison par culture tel que mentionné dans la partie « Mode d'emploi » de l'étiquette.

- Utiliser le **fongicide agricole RANMAN 400SC** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dr. Myron Bliss, Jr., ISK Biosciences Corporation, au 1 (440) 357-4651 à l'extérieur du Canada (des frais d'interurbain seront facturés) ou au blissm@iskbc.com.

MODE D'EMPLOI
(suite)

Étant donné que les organismes pathogènes se distinguent dans leur potentiel de développer de la résistance aux fongicides, suivre les directives soulignées dans la partie « Mode d'emploi » de cette étiquette pour des stratégies précises de gestion de la résistance. Consulter les responsables agricoles provinciaux pour des conseils concernant le bon usage de **fongicide agricole RANMAN 400SC** dans des programmes visant à minimiser la résistance aux maladies.

Culture	***Maladies***	***Taux/Hectare (Produit)***	***Directives***
Pomme de terre	**Mildiou (*Phytophthora infestans*)**	**0,1 à 0,2 L**	**Gestion de la résistance :** **NE PAS** appliquer le **fongicide agricole RANMAN 400SC** plus de six fois par culture par année. **NE PAS FAIRE** d'applications séquentielles de **fongicide agricole RANMAN 400SC** ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le **fongicide agricole RANMAN 400SC** avec au moins une application de fongicide possédant un mode d'action différent pour éliminer le mildiou. **Directives d'application :** Pour supprimer le mildiou, faire des applications de **fongicide agricole RANMAN 400SC** dans un horaire de 7 jours commençant lorsque les systèmes d'avertissement prévoient des périodes d'infection, généralement une fois que les parties aériennes des plants se touchent sur le rang ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Utiliser la dose la plus faible (0,1 L de produit/ha) pour des applications préventives ou une très basse fréquence de la maladie; augmenter la dose au fur et à mesure de la hausse de fréquence de la maladie ou du développement de la culture, jusqu'à la dose maximale (0,2 L de produit/ha). Pour l'élimination du mildiou des tubercules, s'assurer que les 2 à 3 dernières applications de **fongicide agricole RANMAN 400SC** avant l'aridisation sont faites à la dose maximale (0,2 L de produit/ha) en suivant les pratiques de gestion de la résistance. Le **fongicide agricole RANMAN 400SC** doit être mélangé en cuve avec du **Sylgard 309** (agent de surface organosilicié) à 0,15 L/ha. **NE PAS** appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. **On doit observer un délai de 30 jours pour les nouvelles plantations.**

MODE D'EMPLOI
(suite)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS: LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous, a été rédigé par des personnes autres que ISK Biosciences Corporation et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. ISK Biosciences Corporation ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager ISK Biosciences Corporation de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	***Maladies***	***Taux/ Hectare (Produit)***	***Directives***
Légumes, Cucurbitacées (Groupe de Cultures 9); Pomme de merveille, poire de merveille, cantaloup, fruit de chayotte, concombre chinois, pastèque de Chine, melon à confire, concombre, courge comestible, melon, melon brodé, citrouille, courge, courge d'été, pastèque, concombres des Antilles et courge d'hiver.	**Mildiou (*Pseudoper-onospora cubensis*)**	**0,15 à 0,2 L dans 200 à 600 L d'eau par hectare**	**Gestion de la résistance :** **NE PAS** appliquer le **fongicide agricole RANMAN 400SC** plus de six fois par culture par année. **NE PAS FAIRE** d'applications séquentielles de **fongicide agricole RANMAN 400SC** ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le **fongicide agricole RANMAN 400SC** avec au moins une application d'un fongicide possédant un mode d'action différent pour supprimer le mildiou. **Directives d'application :** Pour une suppression tardive du mildiou, appliquer le **fongicide agricole RANMAN 400SC** dans le cadre d'un programme d'application aux 7 à 10 jours en commençant au début de la floraison ou quand les conditions sont propices au développement de la maladie, mais avant l'apparition de celle-ci. Utiliser la dose la moins forte et l'intervalle le plus long à titre de pulvérisation de prévention de la maladie ou quand les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Utilizer la dose la plus forte et l'intervalle le plus court si les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères. Le **fongicide agricole RANMAN 400SC** doit être mélangé en cuve avec du **Sylgard 309** (agent de

			surface organosilicié) à 0,15 L/ha. **NE PAS** appliquer dans la journée précédant la récolte. **On doit observer un délai de 30 jours pour les nouvelles plantations.**
Carottes	**Cavité pythienne dépérissement/ division de la racine causé par Pythium (*Pythium* spp.) (Répression seulement)**	**0,44 L à l'hectare**	**Mode d'emploi : Une** seule application du **Fongicide agricole Ranman 400SC** est permise par saison ; soit par une application de prélevée suivant la plantation dans un délai de 3 jours après la plantation, ou, par une application directe au sol 14 jours après la plantation. Application de prélevée suivant la plantation : Appliquer le **Fongicide agricole Ranman 400SC** au sol après la plantation/l'ensemencement par application après la plantation/ l'ensemencement et de prélevée (avant la levée des plantes) dans les 3 jours suivant la plantation/ l'ensemencement . Appliquer en utilisant suffisamment d'eau afin d'obtenir une couverture complète et faire suivre avec une irrigation par aspersion de 1,25-2,5 cm d'eau afin que le produit atteigne les racines de manière adéquate. Application en surface (application généralisée ou en bandes) : Faire une seule application 14 jours après la plantation/l'ensemencement. Appliquer avec suffisamment d'eau afin d'obtenir une couverture adéquate en appliquant directement à la base des plantes. Le **Fongicide Agricole Ranman 400SC** doit être incorporé au sol avec 1,25-2,5 centimètres d'eau. S'il n'est pas possible de procéder à l'irrigation immédiatement après l'application, l'application doit être effectuée en utilisant suffisamment d'eau afin de permettre la pénétration dans le sol. Pour les applications en bandes, une bande de 15,2 à 20,3 cm est recommandée (voir la formule pour calculer la quantité requise pour la bande). Calculer la quantité de **Fongicide Agricole Ranman 400SC** requise pour le traitement de bandes en utilisant la formule :

			Largeur de la bande en cm / Espacement entre les rangées en cm x Taux d’application généralisée par hectare = Quantité requise pour chaque hectare dans le champ La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au dessus de la culture ou du sol. **NE PAS** appliquer dans les trente jours précédant la récolte.

Application au vaporisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides) ni sur des habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'eau potable et l’eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou par l'élimination de déchets.

Zones tampons

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont exigées entre le point d’épandage direct et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'épandage	Zone tampon (en mètres) exigée pour la protection de L'habitat aquatique:	
	Pomme de terre, Cucurbitacées	Carottes
Pulvérisateur agricole	5	3
Pulvérisateur agricole (à l'aide d'écrans)	2	1
Pulvérisateur agricole (à l'aide de buses à jet conique)	4	2

En cas d'emploi d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des composants du mélange afin de respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits contenus dans le mélange en cuve.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un center anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation, emmener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'urgence : Appeler au 1 (888) 484-7546.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.